

FORMATION INITIALE DESA DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

Depuis le 25 novembre 2015, tous les professionnels manipulant des produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder leur Certiphyto.

Ce Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire, il atteste de vos connaissances à les utiliser en toute sécurité et à en réduire l'usage. Ce certificat doit également être présenté lors d'un achat à usage professionnel.



PUBLIC CONCERNÉ ?

Décideur en Entreprise Soumise à Agrément (DESA) : Pour les professionnels qui achètent, utilisent et organisent l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'entreprise.

➤ Prestataires de services, salariés...

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances réglementaires sur :

Les **produits phytopharmaceutiques**

Les **méthodes alternatives**



Les risques **environnementaux et humains** qu'ils génèrent

LES THÈMES du PROGRAMME DE FORMATION (programme détaillé sur demande)

Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale

- Cadre réglementaire français, lois Grenelle et plan Ecophyto
- Point sur les PPP
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur et vis-à-vis des tiers
- Consignation de toute utilisation des pesticides
- Réglementation spécifique à l'agrément d'entreprise
- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination
- Traçabilité tout au long du processus
- Spécificités des cultures et sols
- Interventions

Thème 2 : Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public

- Risques liés à l'utilisation des PPP
- Dangereux des produits
- Situations d'exposition aux dangers
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Plan de formation des salariés cadre agrément
- Consignes d'intervention
- Informations des commanditaires

Thème 3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives

- Techniques alternatives à l'utilisation des PPP
- Méthodes et produits de biocontrôle
- Lutte intégrée
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits
- Évaluation de la nécessité d'intervenir
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits
- Adaptation des doses
- Comparaison PPP / techniques alternatives

COMMENT OBTENIR VOTRE CERTIPHYTO ?



FORMATION (3 jours) intégrant la vérification des connaissances à l'aide d'un QCM à la fin du 3ème jour. Seuil de 20 bonnes réponses sur 30.

OU



PASSAGE D'UN TEST SEUL QCM de 30 Questions Seuil de réussite : 20 bonnes réponses sur 30.

En cas d'échec, le suivi d'une formation initiale de 3 jours est obligatoire.

Le Test seul, au tarif de 160€ HT, n'est pas pris en charge par VIVEA ou OCAPIAT.

OU



SUR DIPLÔME obtenu dans les 5 ans précédant la demande et permettant de valider le Certiphyto envisagé. *Nous consulter pour connaître la liste des diplômes éligibles.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu :
Au plus près de
chez vous.
Nous consulter

Prérequis :
Aucun

Durée :
3 jours
(21 heures)

Tarif inter-entreprise :

500 € HT / 600 € TTC
sans prise en charge *

Tarif par personne

Groupe 6-15 personnes

Tarif intra-entreprise :

Nous consulter

Prises en charge possibles :

- Financement VIVEA possible sur demande, nous consulter
- Partielle à hauteur de 50% par OCAPIAT pour les salariés

*Tarifs 2025



Formations en présentiel avec un formateur. Travail en salle équipée (vidéoprojecteur, connexion internet), alternance entre théorie et analyse de pratique...



« Support multimédia » remis à chaque bénéficiaire : livret de formation et notice de demande de certificat.



Modalité d'évaluation : Test d'entraînement collectif
Évaluation : QCM individuel à la fin de la deuxième journée
Seuil de validité : 20 bonnes réponses sur 30 questions.

Cette formation a lieu tout au long de l'année. Le délai d'accès va de 15 jours à 6 mois, selon les places disponibles et le planning mis en place par SAFE.



VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, vous obtiendrez votre **attestation de formation** et votre **bordereau de score**. Ceux-ci attesteront de votre réussite. Ces documents vous permettront de vous connecter à votre espace personnel sur www.service-public.fr pour récupérer votre **Certificat Individuel** pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie Décideur en Entreprise Soumise à Agrément (DESA) Modalité Primo Certificat.

Le certificat individuel est délivré pour une **durée de 5 ans**. Il s'obtient et se renouvelle dans le cadre de la formation renouvellement Certiphyto. SAFE vous accompagne lors de la formation initiale et du renouvellement.



Vous souhaitez vous inscrire ? Des renseignements ?

Contactez-nous !

Stéphanie LALUQUE au 05.33.89.00.26 – slaluque@planete-safe.fr

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur www.planete-safe.fr